

Aceturs Publics, septembre 2014

156

PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

Le contrat de partenariat, ou partenariat public-privé (PPP), est une formule séduisante a priori, qui présente de nombreux avantages, mais qui peut s'avérer « *fallacieuse, notamment en raison de son coût* ». C'est ce qu'estiment les sénateurs Jean-Pierre Sueur (PS) et Hugues Portelli (UMP), auteurs d'un rapport du Sénat rendu public mi-juillet. Ils ont relevé 156 PPP entre 2004 et 2012, pour un montant total de 34 milliards d'euros hors taxes. Le PPP, contrat global, visant à confier à un prestataire privé la construction, l'exploitation et la maintenance d'un ouvrage, mais aussi son financement en contrepartie d'une redevance, est un outil « *exceptionnel* » dérogeant aux règles de la commande publique, pas toujours bien appréhendées. Certes, les PPP ne représentent « *que* » 5 % du PIB, mais leur impact est jugé « *inquiétant* ».